



Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL 2019

INTRODUCTION

La Commune de Hamoir en est à son deuxième Programme Communal de Développement Rural. Celui-ci a été approuvé par le Gouvernement wallon le 7 juin 2012 pour une durée de 10 ans. Le présent rapport fait le bilan annuel de cette nouvelle Opération de Développement Rural.

Pour rappel, le premier PCDR a été approuvé le 21 novembre 1996 pour une durée de 5 ans. Outre les diverses actions et projets non subventionnés par le développement rural, quatre conventions-exécution ont été réalisées : aménagement de la place du Wez à Comblain-la-Tour, aménagement de la Maison du Piqueur à Hamoir, aménagement de la Maison de village à Filot, aménagement de la salle Les Amis Réunis à Fairon.

Le rapport annuel de CCATM-CLDR est intégré à la fin de ce rapport.

Réalisation du programme d'actions

Plusieurs activités et aménagements en lien avec le programme d'actions du PCDR ont été réalisés ou sont en cours de réalisation par les services publics et/ou des citoyens :

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
1	9	Réalisation d'aménagements de sécurité sur la route d'Insegotte, rue Es Thier, rue de Hittin, à Werbeucommune et au Chirmont en vue d'aménager des zones 30 Km/h	221.347,72 € (estimé)	- Aménagements réalisés à Werbeucommune, au Chirmont, rues d'Insegotte et de Godinry à Filot. - Création de zones 30 dans le centre de Fairon, et de Filot (2014) - Rue Es Thier : aménagements provisoires (chicanes) pendant l'été (2014) - Rue de Hittin : intégration de la problématique dans l'étude d'égouttage (2014) - Egouttage rue de Hittin - Changement de la limitation de vitesse dans la traversée de Comblain-Fairon - Tout a été réalisé dans cette fiche-projet, mais celle-ci se poursuit encore avec la réalisation d'autres aménagements dans d'autres rues en fonction des demandes de la population (dont la rue de Comblinay)

2. Tableau des projets en cours

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	1	Ajout du chaînon manquant au RAVeL 5 de l'Ourthe entre Comblain-la-Tour et Hamoir en vue d'améliorer la mobilité douce intervillages et de favoriser le développement touristique	A déterminer	Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques (DGO2)	- Permis d'urbanisme octroyé - Permis pour le tronçon Fairon-Hamoir prolongé jusqu'au 30.09.17 - Permis pour le tronçon Comblain-la-Tour – Fairon prolongé jusqu'au 22.12.17 - 1^{re} partie du marché attribuée à l'entrepreneur Legros - Premier tronçon terminé - Réalisation du 2^e tronçon Comblain-Fairon – Hamoir, clôturé en 2019 - Liaison entre Hamoir et Bomal en préparation - Passerelle installée entre Comblain-Fairon et Hamoir et inaugurée en juillet 2019
1	2	Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale	Estimation du marché en 5 lots (2017) : 1.554.000 €	Développement rural Convention-faisabilité : 38.506,56 €	- Signature de la convention-faisabilité par le Ministre le 17.01.14 pour la 1^{re} phase. - Marché de service attribué en 2015 à l'association momentanée Lacasse-Monfort SPRL et Synergie Architecture. - Avant-projet approuvé par la RW le 27.01.16 - Approbation du Cahier des Charges et de la proposition de convention-réalisation par le Conseil communal le 27.10.16 - Signature de la convention-réalisation par le Ministre le 25.04.17. - Lancement de la procédure d'adjudication (marché scindé en 5 lots pour en réduire le coût) - Maison des associations en cours de rénovation (inauguration prévue en juin 2020)

1	5	Création d'un Conseil communal des jeunes	Engagement d'une personne à mi-temps 5000 €/an en frais de fonctionnement	A déterminer	- Rencontre avec le CRECCIDE en 2019 et février 2013 - Rencontre avec la Teignouse mais collaboration envisagée difficile car trop peu de moyens humains (exemple : Wanze) - Partenariat avec le PCS pour animation Conseil - Organisation d'une réunion d'information - Mise en stand-by du projet à ce stade
1	6	Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux	A déterminer	UREBA RW Commune	- Engagement d'un éco-passeur au 1/12/2012 - Projet 31 communes au soleil (étude approfondie des 5 bâtiments communaux les plus énergivores) - Réalisation d'un plan d'investissement pluriannuel - Adhésion POLLEC : - novembre 2019, validation par le Collège des objectifs sectoriels de réduction des émissions de CO2 - avril 2020 : rempise du Plan Climat - Poursuite des actions de rénovation et d'isolation des bâtiments communaux (écoles (ex. : de Comblain-la-Tour), bâtiment faisant face à l'AC et étude pour l'Eglise de Xhignesse) - Ordre de priorité à établir pour d'autres bâtiments communaux - Convention Rénovat à approuver donc possibilité d'un projet auto-financé - Pas besoin d'une convention du DR : fonds communaux et subsides RW

1	7	Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique	Comblain-la-Tour : 2.350.000 € Filot : à déterminer	SPAQuE Wallonie	- Zoning de Comblain-la-Tour : travaux de dépollution du sol clôturés. - Etude d'une collaboration avec la SPI : réalisation d'une enquête publique et présentation du projet aux riverains le 29.08.17 - 1^{ère} zone d'activités économiques à Filot : abandonnée de commun accord avec la RW et la SPI (localisation inadaptée) - Seconde zone de Comblain-la-Tour désormais dépolluée - périmètre de reconnaissance de zone approuvé le 07/05/2019 - Objectif : diminution de la facture communale Planning de réalisation : 2 à 3 ans
1	8	Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce	A déterminer	- Développement rural (fiche 1.4) - RW impulsion - Appel à projets « Mobilité active 2019 »	- Réalisation d'un masterplan en 2018 : projet de création d'une passerelle au-dessus de l'Ourthe entre le quartier de Werbeucommune et le nouveau quartier de la gare, et liaison avec le RAVeL - Candidature retenue dans le cadre de l'appel à projet « mobilité active 2019 » - Pré-réunion de coordination organisée en juin 2019 afin de combiner les subsides et de demander au DR son aide. - Fiche actualisée acceptée, la Commune doit peaufiner la fiche avant la demande de convention en 2020.
1	10	Restaurer et mettre en valeur	228.460,10 €	SPW DGO4	- Travaux terminés pour la phase 1 (extérieur de

		l'Eglise Saint-Pierre à Xhignesse, patrimoine exceptionnel de Wallonie, à des fins patrimoniales, culturelles et touristiques	(phase 1 : ext.) En cours d'examen (phase 2 : int.)	Département du Patrimoine – direction de la restauration	l'église) - Contact pris avec le bureau PHD pour l'étude de la phase 2 (réfection et rénovation de l'intérieur) - Phase 2 (intérieur) désormais lancée - Objectif 2019 : détermination des travaux exacts à réaliser en fonction de la destination et des subsides possibles - contacts avec l'AWAP en 2019 (dont une rencontre avec Sophie DENOËL, Directrice de l'AWAP le 28/05/2019), en attente de leur réponse - 5 questions à soulever par la Commune concernant des choix techniques et esthétiques (aménagements extérieurs, type de chauffage, revêtement sol, allègement pilastres et remplacement vitraux)
1	12	Actions d'information et de sensibilisation en matière d'environnement	A déterminer	SPW DGO3 – engagement d'un éco-conseiller Wallonie – subside Emball'agir	- Engagement d'un éco-conseiller et d'un éco-passeur - Journée de l'environnement - Journée de l'arbre - Création d'une cellule « Cadre de vie » - Gestion différenciée des espaces verts - Mise en place d'un PCDN - groupe de travail actif encadré par la FRW - validation du Plan prévue en novembre 2020 - Mise en place d'actions telles que la journée « Hamoir en transition », « taille fruitiers »

1	13	Amélioration de la communication	A déterminer	- Commune	- Amélioration du site Internet communal suite au rapport de la Région wallonne - Création et mises à jour régulières d'un Guide des Informations pratiques par le Conseil communal des seniors - Application mobile « Hamoir » - Page de l'Administration communale sur les réseaux sociaux (Facebook) - Mise à jour et distribution de la brochure Services via le CCS - Actions menées en 2018 : réécriture des sites communal et de l'OT, mise en place d'un mensuel d'informations « Hamoir agenda » - Nouvelle idée : création d'un outil de communication accessible à tous les citoyens pour faciliter les échanges tous azimuts avec l'Administration communale
1	14	Réorganiser la circulation entre les différents lieux de vie au profit des modes doux en recréant l'identité du village, de la convivialité et en mettant en valeur le patrimoine	40.000 € (phase 1)	- Développement rural	- Dans les 8 ans - A coordonner avec l'étude d'égouttage et le projet de station d'épuration avec la SPGE - Rejoint d'autres dossiers en cours (1.8 et 1.4) - Le traçage du réseau à Points-Nœud a été accepté par la Commune en 2019 ; la réalisation est prévue pour 2020

2	2	Mise en valeur du patrimoine	A déterminer	A déterminer	- Réfection de murs de cimetières - Groupe PCDN créé pour élaboration promenades didactiques - Rénovation enceintes cimetières - Expositions d'artistes locaux - Rédaction brochure historique du jumelage - Mémoires de guerre(s) - Appel à projet recensement du petit patrimoine populaire, élaboration pour 2020 (subside de 10 000€, A.M. du 07/08/2019)
2	3	Construire l'image de Comblain-la-Tour comme capitale européenne du jazz	A déterminer	Commune	- Réhabiliter le festival coûterait trop cher mais plusieurs rappels et références au festival de jazz ont été réalisés en 2019 (lors de la garden party de CLT au mois d'août et lors de la journée des Hamoiriens en septembre, exposition 60 ans de jazz à CLT)
2	5	Création d'un réseau de circuits cyclotouristes afin de développer le tourisme	A déterminer	A déterminer	- Réseau à points-nœud en cours (traçage en 2019 et concrétisation en 2020) - RAVeL de l'Ourthe en cours (passerelle entre Hamoir et Comblain-Fairon inaugurée en juillet 2019)

2	6	Mise en œuvre de Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) en vue d'y développer de l'habitat	A déterminer	A déterminer	- Rapport Urbanistique et Environnemental pour la ZACC du Chirmont approuvé par la Région wallonne le 23.10.2014 - Introduction du permis d'urbanisation en 2017(recalé en raison de la nécessité de réaliser une étude d'incidence complémentaire qui est à présent terminée) - Second dossier (Hamoir) : en attente au vu du projet du Quartier Nord
2	8	Rénovation de la salle Talier et de ses abords	A déterminer	Fonds propres	- Petits travaux (nouveau chauffage, peinture, éléments techniques de scène neufs) réalisés en 2015, 2016, 2017 et 2018. - Arbres coupés - Subside UREBA octroyé pour l'isolation du sas d'entrée. - Objectif 2019 : remplacer les vitrages (fenêtre et porte) et châssis de la cafétéria (dossier UREBA rentré à cet effet début 2019) + amélioration du parking
2	9	Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine	A déterminer	Développement rural Petit Patrimoine Populaire Wallon	- Pré-réunion de coordination pour une demande de convention-exécution en juin 2019 - Réunion de coordination prévue en 2020 afin de lancer le projet dès que les plans seront finalisés et que le Patrimoine sera rencontré (possibilité de subsides) - Consultation des services « environnement » du SPW afin d'élaborer un plan d'aménagement combinant biodiversité et esthétique

3	2	Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de l'habitat et du parking à proximité de la Maison de village de Filot	A déterminer	Développement Rural Espaces verts ? Infrasports ? Commune	- Possibilité d'acquisition par la Commune d'un terrain à proximité du cimetière (prix d'achat négocié) + sentier menant à la voirie via le lotissement - Pré-réunion de coordination en juin 2019. - Réunion de coordination prévue en 2020 dès que la fiche actualisée sera plus précise quant aux futurs aménagements du terrain
3	3	Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables	A déterminer	UREBA	- Installation d'une pompe à chaleur à l'école communale de Hamoir - Etude de faisabilité pour la création d'une turbine dans le biais du Néblon : avis négatif - Ecole de Hamoir : nouveau chauffage par le sol via la géothermie - Maison des associations bientôt inaugurée : chauffage aux pellets prévu - Réflexion quant à d'autres bâtiments (essentiellement scolaires) susceptibles d'être améliorés, sans pour autant en dénaturer le patrimoine (esthétique) ni la sécurité (pas de panneaux solaires si présence d'enfants)
3	4	Réhabilitation de l'ancienne voie de chemin de fer vicinal en vue de relier le RAVeL 5 de l'Ourthe et la Transferrusienne	A déterminer	A déterminer	- Signalisation temporaire installée - Ancienne voie partiellement déclassée et vendue : procédure de mise en place d'un chemin alternatif (par Comblinay pour éviter la route principale) => dossier finalisé : approbation au Conseil communal du 25/02/2019 des modifications et créations de voiries

3	5	Création d'un Comité culturel	A déterminer	A déterminer	- Création d'un comité culturel en octobre 2019 (« Cultur'Ha ») sous la coupe de l'OT (différents projets : théâtre, littérature, arts plastiques, etc.)
3	6	Création d'un atelier rural		Développement Rural	- Objectif : le créer dans le zoning SPI à Comblain-la-Tour (financement par DR et promotion par SPI) dans les 3 ans - Pour mise à disposition des jeunes entrepreneurs locaux - Nécessité d'analyser au préalable d'autres exemples locaux (ex. : Comblain-au-Pont) - Réflexion à engager avec le DR

3	8	Aménagement de l'Administration communale et de son parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la convivialité	A déterminer		- Aménagements de nouveaux bureaux dans l'Administration communale - Travaux de mise en conformité de l'électricité (2^e phase) - Introduction d'une candidature au Fonds Forgeur pour la rénovation de la Maison communale (non retenu) - Désignation d'un auteur de projet (bureau PHD) pour réaliser un espace multisports et de convivialité dans le parc (en lien avec la fiche 1.2) : recentrage du projet vers le complexe sportif - Aménagement d'un espace didactique et d'une zone de végétation locale et régionale dans le parc de l'Administration communale réalisé par le PCDN - Fiche liée à d'autres dossiers (maison des associations, annexe Gaston Chauffé, ...) - Rénovation de la maison « Gaston Chauffé » dans le parc communal, subsides Ecobatis, les travaux seront finalisés pour juin 2020 - Aménagement à revoir en fonction de l'usage de chaque lieu - Réponse à l'appel à projet « C'est ma ruralité », visant à promouvoir le bien-être, la convivialité et les liens intergénérationnels en milieu rural (subside de 10 148 €) Arrêté Ministériel du 10/07/2019 « Rencontres autour du jeu ». Mise en œuvre prévue au printemps 2020.
---	---	---	--------------	--	--

3	9	Création de logements	A déterminer		- Acquisition d'une propriété : maison (ILA), appartement géré par la commune, entrepôts à destination de l'OT, Initiative de lotissements. - Aussi lié à d'autres fiches-projets (ex. : lotissement de Filot, en collaboration avec Eloy et la société de construction Delta, ou Quartier nord) - Lotissement communal du Chirmont (20 lots maximum avec EIE). Le dossier de demande de permis d'urbanisation sera déposé au printemps 2020
---	---	-----------------------	--------------	--	--

3. Tableau des projets en attente

Priorité PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
1	3	Aménagement de la Maison Biron et intégration de l'ensemble du bâtiment dans le parc Biron à aménager	1.684.164,86 € (estimé)	Développement rural Espaces verts	- Dans les 3 ans - Dans le cadre du PwDR 2007-2013 (mesure 321), un ordinateur avec imprimante a été installé à la bibliothèque - Rem. : toutes les ressources sont actuellement mobilisées pour la fiche 1.2
1	11	Aménagement d'une prise d'eau sur le ruisseau « de Dessus Sparmont » en vue d'améliorer la protection du ruisseau « de Monts des Prés », dit « du Blokai »	94.672,82 € (estimé)	Développement rural	- Dans les 3 ans - Fait partie du programme d'actions du Contrat Rivière - Réflexion en cours
2	1	Création de logements passifs à loyers modérés dans le parc Biron	1.562.307,54 € (estimé)	Développement rural	- Objectif : l'intégrer dans la fiche-projet relative au Quartier Nord de Hamoir - Terrain à acquérir - Réflexion à creuser quant aux aménagements souhaités : logements publics et parking auprès des habitations
2	4	Aménagements de convivialité et mise en place d'une épuration autonome groupée dans la rue du Vicinal	904.858,81 € (estimé)	Développement rural	

3	1	Aménagement de l'ancien presbytère	A déterminer	A déterminer	- Fiche à étudier lorsque la Maison des associations sera terminée
3	7	Création d'une Agence de Développement Local (ADL)	A déterminer	DGO6	- Manque de moyens
3	11	Création d'un réseau de chaleur dans le centre de Hamoir	A déterminer	A déterminer	
2	7	Aménagement du « Quartier Nord », en lien avec la révision du Plan Communal d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir PCA abrogé le 14/10/2015 A.M. Publication au M.B. le 30/11/2015, entrée en vigueur le 10/12/2015	A déterminer	Commune Investisseurs privés DR	- Des investisseurs privés ont pris possession du Quartier Nord et ces derniers ont des grands projets. Dès lors, la Commune n'activera pas la fiche. 1. Appart-hôtel de 38 appartements cocooning 2. Immeuble de 20 appartements 3. Maisons unifamiliales 4. Espaces conviviaux et liaisons piétonnes
1	4	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking	1.589.036,61 (estimé)	€ SPW DGO Routes et bâtiments Développement rural	- Décision de ne pas activer cette fiche d'ici la fin du PCDR car le SPW doit, en cas de réfection de routes, réaliser des aménagements pour les usagers doux. Cette route est prioritaire dans le programme d'actions régional, la Commune va attendre la réfection de la voirie pour obtenir la liaison douce.

3	10	Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver	A déterminer	A déterminer	- Réflexion sur la réfection du Château communal (action possible après 2020) - Globalement : pas de besoin d'acquisition ressenti pour le moment
---	----	--	--------------	--------------	--

4. Tableau des projets abandonnés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Raison de l'abandon

5. Tableau des initiatives nouvelles

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Justification de l'initiative
Population vieillissante (surreprésentation des 70 et 80 ans) Manque de logements (horizon 2035 : besoin de 320 à 420 nouveaux logements sur la commune. Or le Quartier Nord peut constituer une réserve de logements) Peu d'attractivité touristique au regard du potentiel communal (menace de la proximité de Durbuy) Manque de commerces (détérioration lente)	Nécessité de répondre aux enjeux en termes de logements, de commerce, d'attractivité touristique et paysagère et de vieillissement de la population Besoin de développer un outil comme vision stratégique pour l'avenir communal	Réalisation de l'étude d'un projet de Masterplan communal (105 pages)	A déterminer	A déterminer	Lien avec plusieurs fiches-projets du PCDR

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention-faisabilité	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2014	PCDR classique PwDR 2007-2008	1.2 : Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale	Aménager une salle de réunion, une bibliothèque et un Espace Public Numérique dans un bâtiment à restaurer	38.506,56 € (provision pour l'étude)
Etats d'avancement physique du projet :				Date :
Désignation de l'auteur de projet :				9 mars 2015
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				4 décembre 2015
Approbation de l'avant-projet par la R.W				27 janvier 2016
Approbation du projet par l'A.C.				27 octobre 2016
Approbation du projet par le Ministre				25 avril 2017
Adjudication :				août 2017 (4 offres)
Relance de l'adjudication selon nouvelle réglementation des marchés publics (juin 2017)				12 juin 2017
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				19 juillet 2018
Attribution des travaux en 5 lots				26 mars 2018
Début des travaux				05 novembre 2018
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :				Montant :
Montant conventionné à 100%				1 542 596,86 €
Montant du subsidy développement rural (convention-réalisation + complément)				878 801,74 € (808 345,99 € + 70 455,75 €)
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2003 (ancien PCDR)	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008	Aménagement salle « Les amis réunis » à Fairon	Transformation de la salle les amis réunis en maison de village	647.884.30€	12/02/2010

Etat du patrimoine :			
Le bien est-il toujours propriété communale ?			☐ Oui ☒ Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous			
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente			
Montant de la vente			
Modalités de réaffectation du montant de la vente			
Le bien est-il loué ?			☐ Oui ☒ Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			
Fonctionnement du projet et utilisation du bien			
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Les locaux sont utilisés pour les activités suivantes : atelier théâtre, atelier cirque, espace jeune, jeu de cartes (commission des aînés), repas et garderie de l'école, tennis de table, cours de cuisine, repas-spectacle et réunion des différentes associations locales (comité de St Nicolas, comité scolaire, club du tennis de table, patro, etc.). En outre, les locaux sont mis à la disposition de la population pour des repas et des fêtes familiaux (communion, mariage, enterrement, etc.).		
Impact des activités sur emploi	Engagement de personnel d'entretien		

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA CCATM-CLDR

Le rapport annuel de la CCATM-CLDR est joint à ce rapport.

Année de l'installation de la CCATM-CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CCATM-CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2008	2008	Nouvelle composition approuvée par le Conseil communal le 23 décembre 2013	24/01/2014
Date des réunions durant l'année écoulée	18/03/2019	Nombre de présents	16 participants
	3/09/2019		13 participants
	15/10/2019		13 participants
	19/11/2019		16 participants
	17/12/2019		15 participants

Réflexion sur l'Opération de Développement Rural

Dossiers du PCDR traités lors des cinq réunions organisées en 2019 :

- Fiche-projet 1.4 : liaison sécurisée entre Hamoir et Filot et aménagement de l'entrée du village de Filot (réalisation ultérieure par le SPW lors de la réfection de la voirie – prévu dans le prochain programme).
- Fiche-projet 3.2 : acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, du logement et du parking à proximité de la Maison de village (Filot) : sur le point d'être activée. Une pré-réunion de coordination a été organisée en juin 2019.
- Fiche-projet 1.2 « Maison rurale à Hamoir » (1ère convention) : travaux en cours et inauguration prévue en juin 2020.
- Fiche-projet 2.9 : Aménagement de la Place Del Cour : une pré-réunion de coordination a été organisée en juin 2019.
- Fiche-projet 1.1 : aménagement du RAVeL : Installation d'une passerelle entre Comblain-Fairon et Hamoir.
- Fiche-projet 1.8 : réalisation de liaisons entre les lieux de vie : Une pré-réunion de coordination a été organisée en juin 2019. Cette fiche a été actualisée et propose dorénavant la création d'une passerelle entre Werbeucommune et le quartier de la gare (sentier pour usagers doux).
- Fiche-projet 2.7 : Aménagement du Quartier nord et redynamisation du centre de Hamoir, abordée pour la possibilité éventuelle d'obtenir un subside : ce dossier a été mis en attente pour le moment car des investisseurs privés ont pris possession des lieux et dynamisent le quartier via la construction d'appartements cocooning, de maisons, etc. avec des espaces conviviaux. Dès lors, la Commune peut se concentrer sur d'autres projets.
- Fiche projet 1.15 : Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la commune : Une pré-réunion de coordination a été organisée en juin 2019.

Autres dossiers abordés en lien avec le Développement Rural et l'aménagement du territoire :

- Rénovation de la piscine du Collège Saint-Roch Ferrières et la création d'une intercommunale à cet effet.
- Poursuite du RAVeL vers Sy.
- Réseau à points-nœuds (par LEM).
- Places de parking à durée limitée rue du Pont.
- Lotissement de 15 parcelles au Chirmont.
- Aménagement de l'ancien Quartier Nord.
- Carrière du Bloquay.
- Reconversion du camping communal
- Création d'un parking en face de la gare.

Propositions de projets à entreprendre

Numéro fiche-projet	2.9
Intitulé du projet	Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et mise en valeur du patrimoine
Priorité du projet	2
Calendrier d'exécution	Réunion de coordination prévue en 2020 afin de demander une convention exécution.
Numéro fiche-projet	3.2
Intitulé du projet	Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, du logement et du parking à proximité de la Maison de village (Filot)
Priorité du projet	3
Calendrier d'exécution	Réunion de coordination prévue en 2020 afin de demander une convention faisabilité.
Numéro fiche-projet	1.8
Intitulé du projet	Réalisation de liaisons entre les lieux de vie
Priorité du projet	1
Calendrier d'exécution	Réunion de coordination prévue en 2020 afin de demander une convention exécution. Ce projet concerne dorénavant la création d'une passerelle entre Werbeucommune et le quartier de la gare (sentier pour les usagers doux).
Numéro fiche-projet	1.15
Intitulé du projet	Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la commune
Priorité du projet	1
Calendrier d'exécution	Réunion de coordination prévue en 2020 afin de demander une convention faisabilité.

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
En 2020	3.2	Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité et du parking à proximité de la Maison de village de Filot	A déterminer	- DGO3 – direction du développement rural - Commune	- Développement rural 60 % des espaces publics et 60% de l'acquisition du terrain - Commune 40 % des espaces publics et 40% de l'acquisition du terrain
	1.6	Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux	A déterminer	UREBA	A déterminer
	1.8	Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce	A déterminer	- Appel à projets « Mobilité active 2019 » - DGO3	A déterminer
	2.7	Aménagement du « Quartier nord » en lien avec la révision de Plan Communal d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir (complémentaire à la fiche 2.1)	-	Investisseurs privés	-
	2.9	Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine	A déterminer	- DGO3 - Commune - Patrimoine	A déterminer
	1.15	Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la commune	A déterminer	- Commune - CGT - DGO3 - Infrasports	A déterminer

En 2021	1.5	Création d'un Conseil communal des jeunes	Engagement d'une personne à mi-temps 5000 €/an en frais de fonctionnement	A déterminer (recherches en cours)	A déterminer
	1.10	Restaurer et mettre en valeur l'Eglise Saint-Pierre à Xhignesse, patrimoine exceptionnel de Wallonie, à des fins patrimoniales, culturelles et touristiques	228.460,10 € (phase 1)	DGO4 – direction de la restauration	95 % Etude partiellement réalisée pour la restauration intérieure
	3.6	Création d'un atelier rural	A déterminer	Développement rural	A déterminer
	3.8	Aménagement de l'Administration communale et de son parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la convivialité	A déterminer	Wallonie PCDN	A déterminer
	3.10	Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver	A déterminer	A déterminer	A déterminer
En 2022	1.7	Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique	Comblain-la-Tour : 2.350.000 € Pilot : abandonné	Wallonie	Comblain-la-Tour : Wallonie : 100 % de l'assainissement du site et 70-75 % des infrastructures et de la reconnaissance de zone



Rapport de la Commission Locale de Développement Rural¹

2019

¹ Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014 (article 9).

1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	22 février 2007
Approbation du PCDR par la CLDR	24 novembre 2011
Approbation du PCDR par le Conseil communal	15 décembre 2011
Présentation en CRAT	1 ^{er} février 2012
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	7 juin 2012
Durée de validité du PCDR	10 ans (2022)
Convention en cours :	Fiche-projet 1.2 Maison rurale à Hamoir (2014)

2. Les réunions de la CCATM-CLDR en 2019

La CCATM-CLDR s'est réunie cinq fois au cours de l'année 2019. Les PV des réunions sont annexés à ce rapport.

CCATM-CLDR plénière du 18 mars 2019

La séance du 18 mars 2019 a consisté en l'approbation du rapport ODR/CLDR pour l'année 2018. Les fiches-projets du PCDR ont également été revues afin de prioriser les futures demandes de convention.

CCATM-CLDR plénière du 3 septembre 2019

La réunion du 3 septembre 2019 a consisté en la présentation des nouveaux membres de la CLDR. Monsieur Lecerf a fait le point sur la pré-réunion de coordination qui s'est déroulée en juin 2019 à propos de 4 fiches-projets et une étude statistique réalisée par la police a été présentée (Filot).

CCATM-CLDR plénière du 15 octobre 2019

La séance du 15 octobre 2019 a débuté par la présentation de l'aménagement du Quartier Nord. Ensuite, le réseau à points-nœuds a été présenté et légèrement modifié par les membres. Enfin, le permis d'urbanisation du Chirmont a été abordé ainsi que quelques points divers.

CCATM-CLDR plénière du 19 novembre 2019

Les membres de la CCATM-CLDR ont abordé le projet de places de parking à durée limitée dans la rue du Pont ainsi que la reconversion du camping communal. Quelques points divers ont été mis en avant.

CCATM-CLDR plénière du 17 décembre 2019

L'objet de cette réunion concernait surtout le suivi du projet du RAVeL de l'Ourthe ainsi que les travaux de la Maison Rurale. Les membres ont pu proposer différents noms pour les futures salles. La fin de l'année a été célébrée avec un petit verre et quelques points divers.

3. Initiatives de la CCATM-CLDR

Les membres de la CCATM-CLDR ont beaucoup travaillé en cette année 2019 et ont abordé un certain nombre de fiches-projets. Quatre fiches sont sur le point d'être activées suite à la réunion de coordination de juin 2019 :

- La fiche-projet 3.2 relative à l'acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, du logement et du parking à proximité de la Maison de village (Filot).
- La fiche-projet 2.9 relative à l'Aménagement de la Place Del Cour.
- La fiche-projet 1.8 relative à la poursuite de la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce.
- La fiche-projet 1.15 relative à la création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la commune.

Les travaux de la Maison Rural (1.2) avancent bien et l'inauguration est prévue en 2020.

Le RAVeL de l'Ourthe et le réseau à points-nœuds poursuivent leurs chemins également.

Divers points concernant plus spécialement la CCATM ont été abordés en 2019.

4. Etat d'avancement des projets en convention

Fiche-projet 1.2 : Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration Communale

L'approbation définitive de cette fiche-projet a eu lieu en juillet 2018. Une fois signé par le Ministre René COLLIN, elle devra passer par la Direction centrale du Développement rural pour ensuite revenir à la Commune qui pourra dès lors lancer l'ordre de commencer les travaux. Ces derniers ont été attribués en 5 lots en septembre 2018. La fin des travaux est prévue pour l'été 2020.

5. Perspectives pour 2020

Les membres vont suivre les évolutions des différentes fiches-projets abordées tout au long de l'année 2019.

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
A	Jean-Luc PIROTON	A	Jean-Claude PONCELET
Dém	Oscar DALEM	A	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
P	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYTS	P	Pierre SILVESTRE
A	Gontran FRAITURE		
P	Guy THEATE	P	André QUOILIN
A	Michel HAMTIAUX	P	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
Autres			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Alix EVRARD		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Approbation du PV de la réunion du 19.12.2018 ;2. Approbation des rapports annuels ODR/CLDR 2018 ;3. Divers. |
|---|

1. Approbation du PV de la réunion du 19.12.2018

M. KRIESCHER ouvre la réunion. Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des rapports annuels ODR/CLDR 2018

Les rapports annuels de l'ODR et de la CLDR sont passés en revue fiche par fiche (terminée, en cours ou en attente). Il s'agit là d'une bonne occasion de faire le point avec les membres sur les fiches-projets dont les concrétisations sont à poursuivre avec ou sans convention et de prioriser d'ici l'arrivée à échéance du PCDR en 2022 celles susceptibles de faire l'objet d'une convention, c'est-à-dire à activer auprès du Développement rural.

Certains ajouts sont au fil des fiches abordées apportés à ces documents (voir rapports ODR/CLDR 2018 annexés).

Les membres déterminent enfin ensemble la priorité à accorder aux fiches suivantes endéans les trois prochaines années :

Fiches à concrétiser/à activer en 2019

1.4 - Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking (complémentaire à la fiche 3.2)

1.6 - Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux

1.8 - Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce

1.15 - Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la commune

2.1 - Création de logements passifs à loyers modérés (non plus ~~dans le parc Biron~~ mais plutôt dans le centre de Hamoir (complémentaire à la fiche 2.7)

2.6 - Mise en œuvre de ZACC en vue d'y développer de l'habitat

2.7 - Aménagement du « Quartier nord » en lien avec la révision de Plan Communal d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir (complémentaire à la fiche 2.1)

2.8 – Rénovation de la salle Talier et de ses abords

2.9 - Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine

3.2 - Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité et du parking à proximité de la Maison de village de Filot (complémentaire à la fiche 1.4)

Les fiches 1.8 – 1.15 – 2.8 – 2.9 – 3.2 seront proposées à convention.

Fiches à concrétiser/à activer en 2020

1.5 - Création d'un Conseil Communal des Jeunes

1.10 - Restaurer et mettre en valeur l'église Saint-Pierre à Xhignesse, patrimoine exceptionnel de Wallonie, à des fins patrimoniales, culturelles et touristiques

3.6 - Création d'un atelier rural

3.8 - Aménagement de l'Administration communale et de son parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la convivialité

3.10 - Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver

Fiches à concrétiser/à activer en 2021

1.7 - Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique

Pour les trois fiches relatives à une acquisition de terrain, M. LECERF précise aux membres que tout terrain susceptible de faire un jour l'objet d'une convention du Développement rural pour son acquisition devra impérativement recevoir des aménagements en lien avec les compétences mêmes du Développement rural (c'est-à-dire que la nature de ces aménagements doit être à priori subsidiable par le DR, même si d'autres pouvoirs subsidiaires viennent partiellement les financer).

Il est enfin précisé que le Master Plan travaillé par la Commune en 2018 doit apparaître dans le tableau des initiatives nouvelles.

Après quelques modifications et réflexions des membres, les rapports ODR et CLDR 2018 sont ainsi approuvés à l'unanimité.

3. Divers

M. KRIESCHER annonce aux membres qu'une réunion d'information publique organisée par la société ELICIO a lieu en ce même jour à Ouffet, relative à un projet de parc de 5 éoliennes (de 12.5 et 17.5 MWatts maximum) à implanter sur les communes de Ouffet et de Clavier, entres les villages de Pair, Warzée et Ouffet.

Une autre réunion d'information relative au projet Life Héliantheme se tiendra aussi le 3 avril prochain au hall omnisports ainsi qu'une autre, au même endroit, en faveur de la transition écologique le 28 avril.

Un membre annonce aux membres de la CLDR/CCATM qu'un nouveau groupe facebook en faveur de la circulation et de la mobilité à Filot a vu le jour. Il serait peut-être utile à la CCATM de prendre connaissances des témoignages qu'il recueille.

M. LECERF annonce également qu'en ce jour, une rencontre *in situ* a eu lieu avec Mme DOCTEUR (du SPW DGO Routes) au cœur des villages de Filot et de Fairon où il existe des problèmes de mobilité dû au nombre croissant de voitures qui y circulent. La Commune attend actuellement son rapport et ses propositions de pistes à exploiter. Il s'agira ensuite d'organiser une réflexion et une rencontre de la population à cet effet. Enfin, dans ces deux villages, des limitations de vitesse à 50 km/h viennent d'être imposées. Il s'agirait dès lors d'attirer l'attention des automobilistes réguliers - souvent distraits - sur ces nouvelles limitations par des panneaux communaux indiquant que la circulation a changé.

Les travaux relatifs à la restauration de la Maison rurale dans le parc communal (fiche-projet 1.2 du PCDR) avancent rapidement, et ce grâce aux bonnes conditions météo que cet hiver a offert aux travailleurs.

Les travaux du RAVeL suivent leur cours. Actuellement la passerelle est en cours d'aménagement.

Les travaux d'agrandissement de l'école de Fairon débiteront prochainement.

Quant à la rénovation de la piscine de Saint-Roch Ferrières, qui concernent les cinq communes de Hamoir, Anthisnes, Comblain-au-Pont, Ouffet et Ferrières, les négociations vont bon train : outre le dossier introduit par la Commune de Ferrières et retenu dans le cadre du Plan Piscines initié par Infraspports, le plan financier entre les 5 commune est désormais réalisé. Une réunion entre tous les conseils communaux concernés aura lieu avant fin mars 2019. Si la Commune de Ferrières a introduit le dossier auprès d'Infraspports, elle a désormais besoin du soutien officiel des 4 autres Communes avant de désigner un auteur de projet pour procéder à l'étude de cette rénovation. Le projet pourrait idéalement être ramené à une somme totale n'excédant pas les 2 millions d'€. Bien qu'une difficulté pour sa co-gestion réside dans le fait qu'une Régie Communale Autonome ne peut être transcommunale, il semble que des solutions soient possibles. La concrétisation de ce projet assurerait un comble à 100% des horaires de cette piscine, ce qui pallierait en outre le problème que rencontrent actuellement les écoles des alentours, dont certains élèves au seuil du degré secondaire n'ont jamais bénéficié de cours de piscine (pourtant obligatoires au programme sportif qu'impose la Communauté française).

La réunion se termine à 21h30.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspart,
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Alix EVRARD)



Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Patrick LECERF	E	Pauline DOGNE
P	Amélie SAUVAGE	P	Marie-Noëlle MINGUET
P	Pierre SILVESTRE	A	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
E	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
E	Steven VAN ERPS	P	Michel TELLER
E	Vincent LOBET	A	Frédéric LECARTE
P	Rémi NUYTS	E	Aline VAN MULLEM
E	André QUOILIN	P	Michel HAMTIAUX
P	Marie AUTRIQUE	P	Mathilde VAN LAER
Autres			
P	Mélanie JASPART		
A	Michel LEGROS		
P	Maud LACASSE		

Ordre du jour

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">4. Présentation et accueil des nouveaux membres effectifs et suppléants de la CCATM-CLDR5. Présentation du ROI de la CCATM-CLDR approuvé par décision du Conseil Communal du 29/04/20196. Approbation du PV de la réunion du 19/12/2018 18/03/20197. Présentation des divers projets et objectifs de la CCTAM8. Présentation du projet point nœud (Liège Europe Métropole)9. Présentation de la nouvelle composition de la CLDR10. Suivi du projet des places de parking à durée limitée rue du Pont11. Retour sur la réunion de coordination PCDR du 27/06/201912. Etude statistique réalisée par la police à Filot (Ry monsée)13. Divers |
|--|

1. Présentation et accueil des nouveaux membres effectifs et suppléants de la CCATM-CLDR

M. Kriescher ouvre la réunion CCATM-CLDR, se présente aux nouveaux membres et explique le rôle des deux commissions ainsi que leurs objectifs respectifs et la raison de leur cohabitation. Il invite chaque membre à se présenter brièvement et à expliquer la raison de leur engagement dans le groupe. Après le tour de table, M. Kriescher reprend la parole et explique que la CCATM-CLDR est surtout une opportunité de connaître les différents projets de la commune, de s'intéresser à l'avenir de cette dernière et qu'en tant que nouveau groupe après les élections en octobre 2018, nous serons invité à nous rencontrer régulièrement durant les six prochaines années. Pourtant, dans 3 ans, les membres ne seront peut-être plus les mêmes qu'aujourd'hui, le PCDR de la commune prenant fin en 2022. Dès lors, la CLDR n'aura plus lieu d'être et seule la CCATM continuera à se rencontrer et à échanger. D'ici là, la CLDR sera très active car tous les projets souhaités doivent aboutir avant la date butoir. Actuellement, la Maison des Associations est toujours en travaux et sera inaugurée en 2020.

2. Présentation du ROI de la CCATM-CLDR approuvé par décision du Conseil Communal du 29/04/2019

M. Kriescher continue la réunion et distribue un exemplaire du ROI (Règlement d'Ordre Intérieur) à tous les membres en rappelant une information élémentaire : le droit de vote est uniquement réservé aux membres exécutifs et aux suppléants lorsque l'effectif est absent. Il est primordial de connaître les différents articles composant ce règlement car la discrétion vis-à-vis des sujets abordés est demandée pour tous et il est également rappelé que les

commissions sont consultatives, seul le Conseil Communal a le pouvoir de décider. Le ROI présenté ce soir a été approuvé par le Conseil Communal en date du 29 avril 2018 et une approbation par les membres autour de la table est également souhaitée. Tous les membres approuvent le ROI.

3. Approbation du PV de la réunion du ~~19/12/2018~~ 18/03/2019

M. Kriescher signale qu'une erreur s'est glissée dans l'envoi de l'invitation pour la réunion. En effet, la dernière réunion n'a pas eu lieu le 19/12/2018 mais bien le 18/03/2019 ; dès lors, le PV de décembre est déjà approuvé. Or, cette erreur n'est qu'une demi-erreur car la CCTAM n'était pas active en mars et la réunion ne concernait que les membres de la CLDR vu qu'il s'agissait, surtout, d'approuver le rapport annuel de l'ODR/CLDR. Le PV du 18 mars a été lu et approuvé par tous les membres lors de cette séance.

4. Présentation des divers projets et objectifs de la CCTAM

Les deux projets en lien avec le PCDR et qui tiennent à cœur à la CCTAM sont l'aménagement du hall omnisports, ses abords et le RAVeL proche et la liaison lente entre Filot et Hamoir.

M. Lecerf prend la parole et précise que la grosse priorité du PCDR est le RAVeL. La liaison entre Comblain-la-Tour et Hamoir est presque terminée : la nouvelle passerelle, située à Comblain-Fairon, sera inaugurée et ouverte le 14 septembre prochain ; quant aux 400 derniers mètres restant sans aménagement entre le camping de Comblain-la-Tour et Fairon, une nouvelle étude écologique a dû être entreprise. Le permis a été délivré en août et une passerelle sera installée afin de surplomber le sol pour éviter d'abîmer la faune et la flore. La commune espère que les travaux commenceront au printemps 2020.

Quant à la liaison entre Hamoir et Sy, elle est en cours ; la commune dispose de deux ans pour la réaliser. Celle-ci se situera dans le prolongement du camping de Hamoir puis une passerelle sera installée à hauteur du chemin de fer. Le chemin se poursuivra jusque Sy en changeant de berge. Une expropriation est nécessaire car la largeur de la route ne permet pas un accès PMR, ce qui est une réelle problématique et cette expropriation demande un temps supplémentaire pour la réalisation des travaux.

M. Lecerf continue en rappelant que la commune de Hamoir est privilégiée car 3 villages sur 4 sont reliés entre eux. La liaison tant attendue est celle entre Hamoir et Filot ; la Commune se bat depuis plusieurs années pour la créer. La bonne nouvelle est que le SPW, lors de rénovation de voiries, est dorénavant obligé de songer à une voie cyclopiétonne située juste à côté. Le Gouvernement wallon a écrit et stipulé que la route devait connaître une réfection ; dès lors, la Commune disposera de la liaison tant souhaitée sans déboursier un centime. Le coût total est tout de même estimé à 2 millions d'euros. M. Lecerf explique aux nouveaux membres que ce projet fait partie du PCDR mais qu'il ne sera pas activé via ce biais au vu de la prochaine concrétisation par le SPW. Il n'est pas obligatoire d'activer toutes les fiches PCDR si elles ne sont pas opportunes pour la Commune ; dans ce cas-ci, la liaison n'est

plus du ressort communal mais bien régional. Il ne manquera que la traversée du village à réaliser mais elle est encore impossible à déterminer car on ne sait pas où le SPW va arrêter la réfection de la voirie. Ce sujet sera à rediscuter. M. Kriescher précise que le projet ne sera pas réalisé dans les 3 mois, il faut encore patienter mais le projet est sur les rails.

M. Lecerf aborde le projet de la création de la passerelle entre la gare et Werbeucommune à Hamoir, dans le cadre du PCDR. Il s'agit d'une fiche-projet en faveur de la mobilité douce qui est dans le prolongement de celles citées précédemment. Il faut continuellement avancer et prévoir des aménagements en rapport avec tous ces projets. Si les liaisons douces sont mises en avant, il ne faut pas oublier les parkings afin que les automobilistes puissent se garer au départ des promenades. Un autre objectif est d'avancer vers la vallée ; M. Lecerf explique le MasterPlan aux nouveaux membres en précisant qu'il est le point de départ de certains projets tel que la passerelle à Hamoir. Certaines opportunités doivent être saisies et la création de la passerelle est une succession d'actions favorables (MasterPlan, Appel à projets « Mobilité active » et fiche-projet PCDR). Un auteur de projet est sur le point d'être désigné.

5. Présentation du projet point nœud (Liège Europe Métropole)

En complément du RAVeL qui est la colonne vertébrale de la mobilité douce, le réseau à point nœud vient rejoindre cet axe principal tout en proposant des promenades diverses tant au niveau des kilomètres qu'au niveau paysager. La Wallonie et Liège sont en retard dans ce projet et essaient de se rattraper.

Le GREOVA a été chargé de la pré-étude concernant les liaisons point-nœud dans la commune. Une rencontre avec Liège-Europe-Métropole aura lieu la semaine prochaine afin de parler des différents phasages ; le GREOVA s'est chargé de la rencontre avec chaque commune afin de connaître leurs desideratas et ces derniers ont été envoyés à Liège-Europe-Métropole. Après, chaque Commune doit analyser la pré-étude, donner son avis et proposer des alternatives (si besoin).

M. Lecerf montre la carte des différentes liaisons et demande à chacun son avis ; les constats sont les suivants :

- La descente de Comblinay (dans la continuité de la Transférusienne) est trop abrupte ;
- La liaison entre Hamoir et Filot est préférable par Lassus, c'est plus pittoresque ;
- Dès lors, la liaison entre Xhignesse et Filot est supprimée ;
- La liaison de Hamoir vers Ouffet doit se faire par la vallée du Neblon (vers Ocquier) pour aller rejoindre le RAVeL à Clavier ;
- Pour rejoindre Ouffet, il est conseillé de lier Comblain-Fairon – Sparmont - Bois d'Ouffet (zoning) ;
- La liaison Filot-Sy est acceptée ;
- La Liaison Filot-Xhoris est acceptée ;
- La liaison Filot-Ville est acceptée ;

- La boucle de Comblinay doit être supprimée car ce n'est pas un chemin public ;
- Afin de rejoindre Comblain-au-Pont, il est préférable de passer par l'école de Comblain-Fairon – Au Soleil – Route de Géromont – Géromont, le dénivelé est plus important mais permet d'éviter la rue d'Anthisnes.

Une nouvelle carte proposant les nouveaux itinéraires est annexée à ce PV.

Actuellement, le réseau point-nœud s'arrête à Comblain-la-Tour en provenant de Liège. Ces tracés, dont nous venons de parler, sont la suite de ce grand projet. Le souhait est de tout concrétiser en 2020 et de combiner ces promenades avec les gares de la commune car le train sera le point de départ et d'arrivée des balades. Peu de communes peuvent proposer une belle carte tout en la mixant avec un départ attrayant.

M. Kriescher termine la discussion en demandant aux membres d'être attentifs lors de leurs différentes promenades quel que soit l'endroit et de proposer des alternatives, des idées à la Commune pour améliorer davantage le réseau.

6. Présentation de la nouvelle composition de la CLDR

M. Kriescher continue la réunion et aborde la composition de la CLDR. Même si les membres sont identiques dans les deux commissions, chacune existe séparément. De plus, ces dernières ont des présidents différents :

- M. Lecerf est le président de la CLDR ;
- M. Kriescher est le président de la CCATM.

Toutefois, chacun est bien membre de l'autre commission et la CLDR existe depuis plus longtemps que la CCATM. Il y a un minimum de 4 réunions par an et il se peut que certaines consultations aient lieu par mail, surtout pour la CCATM, lorsque les réponses doivent être rapides concernant certaines dérogations urbanistiques. En outre, cela dépend également des sujets abordés, il faut éviter au maximum les réunions avec 2 points à l'ordre du jour.

7. Suivi du projet des places de parking à durée limitée rue du Pont

Ce projet est abordé depuis plus de 3 ans dans les réunions CCATM mais n'a jamais été réalisé jusqu'aujourd'hui. L'objectif est simple : éviter les voitures ventouses et pouvoir faire ses courses rapidement et facilement. Par ce moyen, nous incitons les commerçants à se garer plus loin et non devant leur commerce ; les places devant les magasins sont destinées aux acheteurs. Attention, cette action est là pour sensibiliser et non réprimander ; un parking à la gare sera créé en 2020 afin de renforcer le système et inciter le stationnement plus loin. Ces places de stationnement 30 minutes ne seront pas présentes dans toute la rue du Pont ; le marché pour le marquage sera lancé prochainement. Voici les endroits concernés :

- 8 places rue du Pont (par bloc de 2) ;
- 5 places en face de l'ING ;

- 3 places en face du CPAS rue Del Cour ;
- 3 places en face de la boulangerie Lecerf ;
- Ainsi que des places en face de l'Office du tourisme et de la gare.

Ces places seront actives du lundi au samedi entre 9H et 18H afin de permettre un stationnement illimité en soirée pour les restaurants et les habitants des rues concernées. Les places PMR ont également été revues car elles manquaient de cohérence ; celles en face de l'ING et à l'ancien centre de radiologie ont été supprimées. Les nouvelles seront placées à l'ancienne cabine téléphonique et place Del Cour.

La Commune souhaite demander l'aide des commerçants concernant les places à durée limitée par la distribution de flyers, par le bouche à oreilles, etc. et ce, afin d'inciter tout le monde à marcher plus quand cela est possible pour le confort de tous. Si la mobilité douce est privilégiée dans la commune, elle doit être utilisée par tous.

Le marquage aura normalement lieu après le 15 novembre 2019 pour que toutes les terrasses soient enlevées. Début 2020, une analyse sera effectuée afin de savoir si il faut sanctionner ou non.

M. Lecerf clôt le sujet en rappelant que cette action a été réalisée en concert avec les habitants et que ce sont ces derniers qui ont décidés du temps de stationnement. Il y a pas mal de commentaires sur Facebook qui ne sont pas constructifs ; chacun a son avis mais il faut bien s'informer auprès de la Commune avant de débattre sur les réseaux sociaux ou ailleurs.

8. Retour sur la réunion de coordination PCDR du 27/06/2019

La réunion de coordination du 27 juin dernier a permis de rassembler tous les acteurs subsidiant importants pour les futurs projets à Hamoir ; l'objectif était de connaître leur part dans les différents projets présentés. Les fiches-projets concernées étaient :

- 1.8 : Hamoir, Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce ;
- 1.15 : Hamoir, Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du Hall Omnisports afin de développer le tourisme dans la Commune ;
- 2.9 : Hamoir, Aménagement de la Place Del Cour dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine ;
- 3.2 : Filot, Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de sport et du parking à proximité de la Maison de Village.

Concernant la fiche-projet 1.8, il s'agit de la création de la passerelle dont nous avons parlé précédemment dans la soirée. Nous ne reviendrons pas dessus vu que le projet a déjà été expliqué.

Concernant la fiche-projet 1.15, il s'agit de trouver un second souffle aux zones qui entourent le hall omnisports. Pour rappel, le camping actuel doit disparaître pour 2025 car il

se situe en zone inondable d'aléa élevé. Le projet se concrétisera en plusieurs phases car il est trop volumineux. Pour le moment, il faut se concentrer sur les zones les plus proches du hall. Un parking sera d'abord créé afin de désengorger le centre de Hamoir et permettre aux touristes de se stationner à proximité de tout ; un espace de détente et de loisirs sera la deuxième étape pour permettre à chacun de profiter de l'endroit et consommer une boisson à la cafeteria du hall ; enfin l'Office du tourisme déménagera et sera au cœur du projet pour accueillir les touristes et donner toutes les informations nécessaires aux balades.

Ce dossier est compliqué ; il comprend beaucoup de postes et chaque pouvoir doit trouver son intervention. Il faut acheter le terrain, désigner un auteur de projets et introduire la demande de convention aux différentes administrations ; la première sera destinée au CGT car les réponses sont plus lentes. La quatrième phase, après le déplacement de l'Office du tourisme, est la création de nouveaux hébergements touristiques type « sport nature » ; ces derniers seront des chalets, hébergements sur pilotis, etc. La question est : une Commune peut-elle gérer un camping ? A-t-elle les capacités de le faire ? Toute une réflexion est en cours et elle évoluera en fonction des propositions si un investisseur privé souhaite faire partie du projet ou non ou tout autre acteur. La Commune doit rester le principal attrait ; les bénéfices doivent être pour le hall et ses infrastructures.

M. Lecerf précise que Hamoir est la dernière commune avant Durbuy et quand le RAVeL sera terminé, les touristes viendront plus facilement sur le territoire communal ; il faut attirer un tourisme plus riche et développer un camping « de standing ». Le CITW sera recontacté prochainement afin d'aborder la reconversion du camping.

Concernant la fiche-projet 3.2, il s'agit d'acheter le terrain qui est à vendre à côté de la Maison du Village et proche du cimetière. Ce dernier permettrait à la Commune d'aménager un grand espace convivial et sportif ainsi qu'un grand parking qui est insuffisant actuellement. Un sentier permettra de relier ce nouvel espace à la liaison douce vers Hamoir dont nous avons parlé précédemment. L'auteur de projet est déjà désigné, un accord avec le propriétaire est pris ; une consultation des habitants sera réalisée prochainement afin de connaître leurs envies concernant l'aménagement.

Concernant la fiche-projet 2.9, la Commune a déjà tenté à maintes reprises d'obtenir un subside via des appels à projets mais le dossier n'a jamais été retenu ; cela signifie également que le dossier est bouclé et prêt à être réalisé. La demande de convention-exécution au Développement Rural partira prochainement.

M. Lecerf termine ses explications en précisant que lancer 4 projets simultanément est assez conséquent pour la Commune mais le PCDR se clôture en 2022 ; c'est maintenant ou jamais.

9. Etude statistique réalisée par la police à Filot (Ry monsée)

Filot rencontre divers problèmes de mobilité dû à la vitesse excessive, au stationnement, etc. Une étude de la police confirme la problématique de la grande fréquentation des rues et de la vitesse, surtout sur la place et aux abords. Mme Docteur, du SPW, va être contactée bientôt afin d'envisager avec elle des solutions pour cette section (zone résidentielle à

20km/h ?) et d'autres (mise en place de ralentisseur à Comblain-la-Tour, etc.). Pour rappel, la Commune ne peut intervenir que sur les routes communales.

10. Divers

- Le CoDT va être actualisé ; les effectifs et les suppléants de la CCATM pourront être présents ensemble aux réunions ; le droit de vote réservé aux effectifs ne change pas ; les dérogations ne passeront plus de manière obligatoire à la CCATM ;
- Concernant le morceau de RAVeL manquant à hauteur du terrain de foot à Comblain-la-Tour, une procédure d'expropriation va être lancée ; il ne faut pas perdre le subside ; le dossier suit son cours ;
- Chaque membre est invité à l'inauguration de la passerelle de Comblain-Fairon le 14 septembre prochain à 16H ;
- Concernant le lotissement de 15 parcelles au Chirmont, l'étude d'incidence est presque terminée; la prochaine étape est l'étude de perméabilité. Après, un permis d'urbanisation pourra être demandé pour le raccordement en eau et électricité de la zone.

M. Kriescher remercie tous les membres pour leur présence et leur suivi ; la prochaine réunion aura lieu en octobre et sera l'occasion d'aborder d'autres dossiers.

La réunion se termine à 22h30.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspard,
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Patrick LECERF	A	Pauline DOGNE
P	Amélie SAUVAGE	P	Marie-Noëlle MINGUET
E	Pierre SILVESTRE	E	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
P	Daniel THONON	A	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS	P	Michel TELLER
P	Vincent LOBET	E	Frédéric LECARTE
E	Rémi NUYTS	E	Aline VAN MULLEM
A	André QUOILIN	P	Michel HAMTIAUX
P	Marie AUTRIQUE	P	Mathilde VAN LAER
Autres			
P	Mélanie JASPART		
A	Michel LEGROS		
P	Maud LACASSE		

Ordre du jour

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">14. Approbation du PV de la dernière réunion du 3/09/201915. Suivi du projet points nœuds16. Suivi des fiches-projets à activer après l'approbation du PV de la réunion de coordination17. Présentation du projet d'aménagement de l'ancien quartier Nord à Hamoir (+parking co-voiturage)18. Pistes de réflexion sur l'élaboration d'un document réglementant la création de logements en milieu rural19. Suivi du projet de demande de permis d'urbanisation du Chirmont20. Délivrance du permis unique par le FT et FD à la carrière du Blocquay21. Divers |
|--|

11. Approbation du PV de la dernière réunion du 3/09/2019

Monsieur Kriescher ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres. Ce dernier rappelle l'obligation d'organiser 4 réunions CLDR/CCATM par an et signale qu'il y aura encore 2 réunions cette année car la CCATM ne s'est réunie qu'une seule fois en 2019 ; contrairement à la CLDR qui s'est rencontrée en mars. Après cette courte introduction, le PV de la dernière réunion (3/09/2019) est approuvé à l'unanimité.

12. Suivi du projet point-nœuds

Le sujet a déjà été abordé à la réunion du 3/09/2019 ; depuis la réalisation des plans, la Commune a pris contact avec Niels Antoine. M. Lecerf explique que le travail a été bien dégrossi et qu'Hamoir avance plus vite que d'autres communes voisines. Au vu de cette avance, Niels Antoine va essayer d'activer la mise en œuvre du réseau. Les modifications apportées au plan lors de la dernière CLDR/CCATM semblent correctes pour Niels Antoine sauf la route du Neblon qui reste tout de même, selon lui, plus dangereuse. M. Lecerf a rappelé que cette route était touristique et la modification a été acceptée. Clavier est aussi d'accord pour la réalisation de cette liaison ; le seul tronçon susceptible d'être dangereux pour les usagers est entre Jenneret et le captage d'eau ; de plus, le tournant est bien marqué et la route d'Ouffet revient à ce niveau.

En outre, les Communes d'Ouffet et de Clavier souhaitent se relier et continuer jusque Hamoir via un RAVeL. Les Communes ont abordé le sujet avec M. Lecerf avant d'entrer le dossier à la Région wallonne. Il est clair que ce dossier sera compliqué au vu du dénivelé de notre belle région. La liaison entre Ouffet et Hamoir aura certainement lieu via Es Thier ; c'est le plus probable. Il y a quelques aménagements à effectuer et Hamoir doit collaborer

car il est dans le projet mais ce n'est pas une priorité. D'abord, il faut concrétiser le RAVeL de l'Ourthe, le réseau à points nœuds et la liaison vers Filot.

En parallèle, la Région wallonne travaille sur un projet touristique en lien avec le RAVeL et le réseau points-nœuds ; il s'agit de faire connaître ces derniers à l'ensemble de la population. Pour ce faire, il sera proposé de faire des voyages en train et de débiter les promenades aux gares en fonction du paysage ou de la distance voulue ; Hamoir pourrait être dans les premières Communes à bénéficier de la mise en place de ce projet au vu de son avancement.

M. Lecerf attire l'attention des membres présents autour de la table en rappelant que le RAVeL et le réseau points-nœuds sont deux choses bien différentes, tant au niveau législatif qu'au niveau technique ; Clavier et Ouffet ne comprennent pas encore toutes les nuances. Il est donc préférable d'attendre que les deux communes obtiennent un accord de principe avant de penser à la suite de la collaboration.

Par le projet touristique, la Région wallonne souhaite mettre en avant le RAVeL et le réseau points-nœuds afin d'inciter tous les promeneurs à utiliser ces réseaux. La Commune pourrait partir de ce projet pour l'organisation du festival sport nature 2020 ; la Région wallonne pourrait soutenir les activités ; c'est un sujet dont il faut reparler.

M. Kriescher signale qu'il faut anticiper les projets de la Région wallonne en mettant en place ceux de la Commune ; le projet du Hall Omnisports correspond à tout point de vue ; l'office du tourisme sera déplacé à cet endroit pour le départ des promenades.

13. Suivi des fiches-projets à activer après l'approbation du PV de la réunion de coordination

M. Kriescher continue la réunion en rappelant qu'une réunion de coordination s'est tenue le 27 juin dernier et qu'elle concernait 4 fiches-projets. Une farde se trouve devant chaque membre avec les différents PV de la dite-réunion. Attention, tous les projets ne seront pas exécutés en même temps ; cela va dépendre des moyens communaux et des subsides octroyés.

⇒ *Fiche-projet 1.8 : « Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce ».*

Cette fiche-projet représente la création d'une passerelle entre Werbeucommune et la Gare ainsi qu'un sentier destiné à la mobilité douce qui mène jusqu'à la gare. La mobilité douce reste le maître-mot pour les prochains projets liés au PCDR. M. Kriescher rappelle que la liaison Hamoir-Filot ne concerne plus la Commune vu qu'elle sera réalisée par le SPW prochainement (voir PV CLDR-CCATM du 3/09/2019). M. Lecerf prend la parole et signale que la réunion du 27 juin était une pré-réunion afin de savoir si les différents pouvoirs subsidiaires allaient suivre ou non ; maintenant les réponses ont été apportées, il faut

peaufiner les fiches et organiser une réunion finale pour chaque projet dans le but d'obtenir les accords de principe.

M. Lecerf poursuit et explique que le plus gros problème pour les pouvoirs subsidiants est la création de parkings. Infrasports a réussi à faire comprendre aux autres pouvoirs que les parkings sont essentiels pour pouvoir participer aux événements organisés, pour les départs de promenades, etc. Tous les acteurs sont favorables aux différents projets, il reste à connaître leurs implications budgétaires. Une réunion a été organisée le vendredi 11 octobre (M. Lecerf – Mme Jaspart – Mme Lacasse (GREOVA)) afin de lister toutes les tâches à réaliser pour chaque fiche ; le PV de la réunion sera envoyé aux membres prochainement. Les tâches pour la fiche 1.8 sont :

- Désigner l'auteur de projet
- Signer un engagement pour l'élargissement du sentier qui mène à la gare
- Prendre un rendez-vous avec les Voies Navigables pour obtenir des précisions quant aux dispositions à prendre pour la réalisation de la passerelle
- Rencontrer le responsable de l'appel à projets « Mobilité Active 2019 » - M. HAUGE – pour aborder les différentes sources de subventions et leurs coordinations (Appel à projets, Développement Rural, Commune)
- Elaborer des plans précis + budget pour la prochaine réunion de coordination

⇒ *Fiche-projet 1.15 : « HAMOIR – Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du Hall Omnisports afin de développer le tourisme dans la Commune ».*

M. Lecerf aborde le deuxième projet qui sera mis en place dans la Commune d'ici la fin du PCDR en 2022 : la création de nouveaux espaces autour du hall omnisports et l'agrandissement de ce dernier pour l'aménagement de l'office du tourisme. La dernière phase concernera un espace dédié au logement mais il sera réalisé plus tard (par la Commune ou un Investisseur privé ; cela reste à voir).

Il est bon de rappeler que le lot 1 regroupe les projets qui souhaitent être concrétisés en premier dans le PCDR. Ensuite, viennent les fiches du lot 2 et les fiches du lot 3 qui aboutissent en cas d'opportunités tel que l'achat du terrain jouxtant la maison du village à Filot.

Quelles sont les tâches pour cette seconde fiche ?

- Désigner l'auteur de projet - établir un seul marché avec différentes zones :
 - ✓ Bâtiment de l'Office du Tourisme (avec l'adaptation du hall omnisports)
 - ✓ Parking et voirie
 - ✓ Espace convivial
- Le cahier des charges doit être prêt pour le prochain conseil communal et le marché doit être lancé avant 2020

- Estimer le terrain et l'acheter *(ce terrain sera subsidié à maximum 60% par le Développement Rural car il s'agit d'aménagement d'espace public. Au contraire, si le projet est « autre », il peut être subsidié à 80% - exemple : atelier rural, logement intergénérationnel, kangourou, maison de jour pour seniors, etc.)*
- Ecrire une lettre de demande au CGT (son fonctionnement est différent des autres pouvoirs subsidants)

Le Développement Rural reste le pouvoir le plus difficile à convaincre, surtout en ce qui concerne les parkings alors qu'ils sont primordiaux pour que les nouveaux aménagements vivent. Il ne voit pas en quoi ce projet le concerne ; il faudra soit le convaincre davantage et orienter les plans dans leur sens soit accepter leur non-participation.

Un contact a été pris avec une personne qui s'occupe des campings et des aménagements divers ; elle sera rencontrée très bientôt afin de connaître son avis quant à la situation de Hamoir. De toute façon, le camping doit disparaître car il ne répond plus aux normes ; il faut imaginer sa reconversion. Pourquoi pas un camping de passage avec des chalets sur pilotis ?

Un hôtel va émerger à Hamoir, du côté de la gare, mais ne représentera pas un concurrent direct pour le camping car les clients seront bien différents ; le camping sera tourné vers le sport nature et l'hôtel proposera des chambres cocooning. Notons que c'est innovant et audacieux pour cette commune rurale.

⇒ *Fiche-projet 2.9 : « HAMOIR – Aménagement de la Place Del Cour dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine ».*

Ce projet est très abouti grâce aux appels à projets auxquels la Commune a répondu ; le bureau Lacasse a simplement retravaillé sur la fiche en fonction des envies communales et non plus en fonction des critères des différents appels à projets. Ce dernier propose, dès lors, un « kiosque » surplombant la statue Del Cour, diminuant fortement le prix des aménagements car la statue est protégée et nécessite une moindre restauration. Plus d'informations pourront être données à la prochaine réunion CLDR/CCATM. Mme Minguet prend la parole et explique qu'elle a pris contact avec l'école de la Reid, section horticulture, afin de savoir si des projets extérieurs pouvaient les intéresser. Si ces derniers sont précis tant au niveau de la situation que de la demande des aménagements, c'est tout à fait réalisable. Il serait bien d'analyser cette idée et de créer un partenariat local avec des élèves qui souhaitent apprendre sur le terrain.

La place sera composée, entre autre, d'une plateforme de jets d'eaux et de petits espaces conviviaux. Par contre, l'ouverture sur le bas de la place à gauche (vers l'épicerie BIO) n'est pas conforme pour les PMR, il faudra peut-être la supprimer mais un accès PMR est possible par ailleurs ; garder cet accès permet plusieurs entrées tout de même.

La prochaine étape pour ce projet est de rencontrer les Espaces Verts et le Petit Patrimoine pour la restauration de la statue.

⇒ *Fiche-projet 3.2 : « FILOT – Acquisition d’un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de sport et du parking à proximité de la Maison de Village ».*

Cette fiche a deux objectifs : acheter le terrain, l’aménager (le Développement Rural approuve le projet) et créer une liaison piétonne jusqu’à la future voie cyclopiétonne qui relier Hamoir à Filot. La population sera consultée prochainement afin de connaître son avis et ses envies quant à l’aménagement de l’espace.

Il y a un accord de principe avec le propriétaire, le dossier avance. Après avoir pris en compte l’avis des habitants, il faudra analyser si ces envies correspondent à un projet du Développement Rural ; si la population veut ouvrir un café, il n’y aura pas de demande de subsides ! Il faut rester cohérent dans les démarches... Tout ceci est souhaité avant 2020.

Il faut se renseigner si il est possible obtenir l’aide des Espaces Verts dans le cadre de la semaine de l’arbre.

14. Présentation du projet d’aménagement de l’ancien quartier Nord à Hamoir (+ parking co-voiturage)

Le quartier nord va bientôt connaître de grands aménagements :

- 1^{ère} phase : création d’un appart-hôtel de 38 appartements juste en face de la gare
- 2^{ème} phase : création d’un immeuble à appartements (20) à l’arrière de l’appart-hôtel (l’emplacement est à revoir car il se situe dans une zone inondable)
- 3^{ème} phase : création de maisons unifamiliales mitoyennes ou semi-mitoyennes (à l’emplacement du camping)

⇒ Tout ceci avec des espaces conviviaux et des liaisons piétonnes

Les plans présentés lors de cette réunion ne sont pas définitifs mais montrent bien l’ampleur des travaux.

Pour revenir à l’appart-hôtel qui sortira de terre en premier lieu, le dépôt du permis devrait s’effectuer d’ici fin de l’année. Il s’agira d’un immeuble de 3 étages avec des locaux communs, des espaces pour professions libérales, une suite pour PMR, etc. Des voitures électriques partagées seront peut-être également prévues pour les résidents.

Le quartier nord ne contiendra que du logement, il n’y a plus la possibilité d’amener quelques commerces car certaines acquisitions n’ont pas été concluantes pour la Commune. Une rencontre est prévue avec les Voies Navigables afin d’aborder les points techniques.

Non loin des nouveaux bâtiments, un parking de co-voiturage va être créé (environ 46 places + 2 places PMR) ainsi que des places motos, vélos et un espace convivial avec un abri pour les voyageurs. Ce dossier est conclu avec la SCNB ; la Province de Liège doit lancer le projet prochainement.

Les bulles à verres, se situant à proximité de la gare, seront certainement déplacées car elles gêneront visuellement les résidents de l'appart-hôtel. Elles occasionneraient moins de nuisances sur le parking du Carrefour mais il faut demander l'accord du propriétaire. Il est également possible de les enterrer, cela signifie moins de bruit et un moindre impact visuel ; la Commune doit se renseigner des conditions chez Intradel. Il est important de trouver un endroit où l'on peut se stationner facilement à côté des bulles, enterrées ou non, afin de vider son coffre en toute tranquillité. Il faut également éviter tout dépôt clandestin et choisir un endroit visible. En outre, les camions doivent pouvoir se déplacer et charger les bulles sans difficulté.

Après analyse, le Carrefour reste la meilleure des solutions ; les clients jettent les verres et se dirigent ensuite vers le magasin effectuer leurs achats.

15. Pistes de réflexion sur l'élaboration d'un document réglementant la création de logements en milieu rural

La Commune a décidé de faire une déclaration de politique sur le logement pour 2019-2024. Cette déclaration s'articule autour de 4 axes :

- *Logement et aménagement du territoire*
Les habitations dans les centres sont favorisés dans le but d'améliorer la mobilité douce et de dynamiser les commerçants voisins.
- *Le logement un droit fondamental*
Toute la population a le droit de se loger ; il y a un soutien pour les projets immobiliers privés et une volonté d'avoir une offre diversifiée (des habitations de toutes tailles et de tous prix). En outre, il faut intégrer les nouveaux modes d'habitats tels que les logements kangourous.
- *Améliorer la qualité des logements existants*
Il faut faire connaître les primes à la rénovation via les éco-passeurs afin de permettre à tous, surtout les personnes âgées qui ne sont pas forcément au courant, de garder une maison saine et isolée. De plus, il faut sensibiliser aux normes de salubrités et aux règles d'urbanisme (ex : Chirmont).
- *Renforcer la concertation entre acteurs du logement*
Mettre en relation l'Agence Immobilière Sociale, le CPAS, etc. Par cet axe, il faut aussi attirer les jeunes à venir s'installer sur la commune face à une population vieillissante.

⇒ Cette déclaration sera un outil de travail pour la CCATM. Cette dernière sera envoyée à tous les membres d'ici la prochaine réunion.

16. Suivi du projet de demande de permis d'urbanisation du Chirmont

Une réunion s'est déroulée en juin dernier à Fairon afin de présenter le projet et a rassemblé une quarantaine de personnes.

Cette réunion était obligatoire car plus de 2 hectares sont concernés et une étude d'incidence est en cours. Les constructions se feront à proximité de la route et seront phasées (1^{ère} : 5 maisons – 2^{ème} : 4 maisons). Le permis n'a pas encore été déposé, la Commune attend les résultats de l'étude d'incidence qui arriveront fin 2019 ; uniquement des terrains communaux sont concernés.

L'objectif est de pouvoir proposer des terrains à prix corrects pour tous. Les habitants sont rassurés car les travaux seront réalisés en deux phases ; un aménagement de voiries et de places est prévu pour rendre le passage au Chirmont agréable pour tous. La Commune décidera du prix de vente du terrain avec l'obligation de construire et non de faire un placement pour une plus-value lointaine.

Il s'agit ici de se renseigner sur les Communes qui ont déjà réalisé ce genre de projet afin de savoir le type de convention signé avec les acheteurs (prix, obligation de construire, priorité pour les jeunes de la commune, etc.). Tout ceci dans le cadre légal et intéressant pour Hamoir.

Une option serait de travailler avec un promoteur immobilier mais il faut absolument que la Commune garde la main.

17. Délivrance du permis unique par le FT et FD à la carrière du Blocquay

Le point abordé ce soir est la déviation de la voirie pour éviter le passage des camions ; cette nouvelle voirie longera le Bloquay. Les sondages ont débutés lundi. La Carrière a un permis à durée illimitée en ce qui concerne l'exploitation des roches mais a un permis à durée limitée (30 ans) pour l'à côté. Au vu du changement de propriétaires et donc d'exploitants, une nouvelle demande de permis a été déposée et vient d'aboutir après un an (lourdeur administrative). Cette nouvelle exploitation se réalisera sur un seul côté de la route, ce qui rendra l'endroit propre ; la société paiera cette nouvelle route.

Il y a une parcelle communale occupée mais une convention-location a été établie et la société doit fournir de la matière première (un certain tonnage) à la Commune par an.

Une dizaine de camions passent par jour sur la voirie mais aucune zone de lavage ne sera prévue car la société a dédié un endroit aux camions : la route restera propre. Dans le cas contraire, une société privée sera appelée pour nettoyer.

18. Divers

- Le projet Vincent Thierry (abordé fin 2018) avance. La commune demande une mise à disposition de 1m50 le long de la voirie afin de pouvoir créer un trottoir ou une voie cyclopiétonne ultérieurement ; l'objectif est de se connecter au RAVeL. Les 2 projets de Thierry Vincent sont les suivants :
 - Immeuble à appartements (permis refusé)
 - Hall de stockage et bureaux à l'étage (permis octroyé fin juin 2019)
 - ParkingPlus ou moins 2m30 se trouvent entre les 2 bâtiments.
- La portion du RAVeL Hamoir-Sy avance mais la passerelle est en mauvais état ; des solutions sont étudiées.
- Un membre de la CLDR/CCATM interpelle M. Lecerf car des pêcheurs viennent fréquemment se stationner à hauteur de la nouvelle passerelle à Fairoir et cela empêche de se déplacer facilement sur le RAVeL (destiné aux usagers doux !). Ce membre demande s'il est possible de placer des piquets amovibles. Il en est de même à la sortie du Doyard, beaucoup de personnes se garent derrière le poteau amovible et à cet endroit, il y a la nécessité de laisser l'espace vide dans le but de laisser passer les urgences si besoin. M. Lecerf répond qu'il va prendre ses renseignements afin de placer la signalisation adéquate.
- Toujours à propos du RAVeL, un membre signale qu'il faut mieux préciser la signalisation à hauteur de Tabreux car les usagers se dirigent vers le pont du chemin de fer au lieu de se diriger vers la ferme. Une signalisation à l'attention des propriétaires d'animaux est nécessaire également ; il faut repréciser que les chevaux sont interdits et que les chiens doivent être tenus en laisse. En outre, des panneaux doivent être placés à chaque début de tronçon ainsi qu'à proximité des commerces et des gares pour orienter les touristes.
- En ce qui concerne les places de parking 30 minutes, le marché a été attribué. Les travaux seront normalement réalisés d'ici la fin du mois. Deux sociétés seront aux commandes.
- Les travaux de la Maison Rurale avancent bien : l'électricité débute très bientôt ; il restera le plafonnage et la réalisation du béton lissé. Le bâtiment est totalement fermé et rejointoyé. Le parking à l'avant de l'Administration sera agrandi et la statue du jumelage sera déplacée afin d'augmenter au maximum le nombre de places. L'objectif sera de ne plus traverser la cours de l'Administration et favoriser la mobilité douce à cet endroit. Une borne de recharge pour vélos électriques va être placée.

- L'inauguration de la Maison Rurale sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion CLDR/CCATM ; il faut trouver un nom pour le bâtiment et les différentes salles. Il serait intéressant de trouver des infos sur l'historique du bâtiment et de créer des panneaux avec des photos. Une visite publique pour la population sera peut-être organisée.
- Mme Minguet signale que via le site du SPW Mobilité, chacun a la possibilité de louer un vélo électrique gratuitement durant 15 jours. Une simple inscription est nécessaire. Plusieurs marchands de la région participent à cette action.
- Les prochaines réunions CLDR/CCATM se dérouleront les 19 novembre et 17 décembre 2019 à 20H.

M. Kriescher et M. Lecerf remercient tous les membres pour leur présence et clôturent la réunion.

La réunion se termine à 22h30.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspart,
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Patrick LECERF	E	Pauline DOGNE
P	Amélie SAUVAGE	P	Marie-Noëlle MINGUET
P	Pierre SILVESTRE	P	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
E	Steven VAN ERPS	P	Michel TELLER
P	Vincent LOBET	E	Frédéric LECARTE
P	Rémi NUYTS	P	Aline VAN MULLEM
P	André QUOILIN	P	Michel HAMTIAUX
E	Marie AUTRIQUE	E	Mathilde VAN LAER
Autres			
P	Mélanie JASPART		
A	Michel LEGROS		
P	Maud LACASSE		

Ordre du jour

- | |
|---|
| 22. Approbation du PV de la dernière réunion du 15/10/2019
23. Suivi du projet de stationnement 30 minutes
24. Suivi de la reconversion du camping communal
25. Divers |
|---|

19. Approbation du PV de la dernière réunion du 15/10/2019

Monsieur Kriescher ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres. Ce dernier rappelle l'obligation d'organiser 4 réunions CLDR/CCATM par an et signale qu'il y aura encore 1 réunion cette année car la CCATM ne s'est réunie que deux fois en 2019 ; contrairement à la CLDR qui s'est rencontrée en mars. Pour cette raison, l'ordre du jour est assez faible. Après cette courte introduction, le PV de la dernière réunion (15/10/2019) est approuvé à l'unanimité.

20. Suivi du projet de stationnement 30 minutes

Monsieur Kriescher poursuit la réunion et rappelle les informations importantes concernant ce dossier ; l'objectif est simple : éviter les voitures ventouses et faire ses courses rapidement et facilement. Par ce moyen, les commerçants sont invités à se garer plus loin et non devant leur commerce ; les places devant les magasins sont destinées aux clients. Attention, cette action est là pour sensibiliser et non réprimander ; un parking à la gare sera créé en 2020 afin de renforcer le système et inciter le stationnement plus loin.

Un projet de flyers vient d'être réalisé avec Mme M-N Minguet ; ces derniers seront distribués aux commerçants et collés sur les pare-brises des voitures ne respectant pas les 30 minutes réglementaires. M. Kriescher fait passer la proposition de flyers aux membres présents ; ces derniers remarquent qu'il manque l'éditeur responsable et la mention « ne pas jeter sur la voie publique ».

Il faudra veiller à la plasticité du papier pour éviter que les flyers ne se désagrègent avec la pluie. L'idée est de dissuader également un piéton qui verrait l'autocollant sur une autre voiture. Il n'y aura qu'un marquage au niveau du sol pour éviter tout panneau supplémentaire dans la rue. Le disque bleu ne devra pas être utilisé et la Commune compte sur le bon sens des usagers pour se limiter aux 30 minutes.

Ce projet sera évalué quant à son fonctionnement et sa réussite dans quelques mois.

Les travaux de marquage seront réalisés dès que la météo le permettra ; quant aux flyers, ils vont être finalisés et imprimés.

21. Suivi de la reconversion du camping communal

Monsieur Lecerf poursuit la réunion et aborde le sujet de la reconversion du camping (*lié à la fiche-projet 1.15 : Hamoir – Création d’activités de loisirs et d’hébergements touristiques à proximité du Hall omnisports afin de développer le tourisme dans la Commune*). Le CGT a été rencontré dernièrement et a donné quelques éléments de réponses. L’idée de base, était de conserver un camping de passage avec une zone pour motor-homes ainsi que des chalets sur pilotis. Le CGT a accepté que ces différents éléments se retrouvent au même endroit et que l’appellation reste « Camping ». Cela signifie qu’il y aura encore une rentrée d’argent via des subsides.

Le camping serait, en outre, géré par une Régie Communale qui peut être partenaire d’un investisseur privé. La création d’une RC faciliterait la gestion car les lourdeurs administratives sont nombreuses pour la Commune (exemple : achat et TVA). Une visite sera prochainement organisée dans une Commune où une RC est présente afin de connaître le fonctionnement dans les détails. Si une RC est mise en place en 2020, le camping peut déjà être fonctionnel; pas mal de travaux ont été réalisés et il peut continuer de vivre ainsi. Le camping doit être fermé pour 2025 mais la reconversion doit être connue pour décembre 2019. Pourquoi ne pas supprimer 20% chaque année et consacrer ces % à des zones pour motor-homes ? Le GTI (Groupe Transversal d’Inondation) doit donner son feu vert avant toute action.

Le projet global (soumis au Développement rural) continue d’avancer ; l’ensemble (OT, plaine de jeux et parking) est cohérent et le camping vient compléter ce dernier. Le camping est le projet le plus audacieux mais sera bénéfique pour la Commune.

Pour que ce projet soit viable et rentable, il faut s’entourer de partenaires professionnels ; les touristes attirés par les chalets sur pilotis seront des touristes plus « haut de gamme » que les résidents actuels, il faudra les satisfaire.

ECETIA est une société qui prend en charge la construction de bâtiments (citons l’exemple de la nouvelle école de Bosson – Ferrières). Cette société sera rencontrée le 20 novembre 2019 afin de connaître leur offre et leur prix. Rénover une maison est assez facile pour une Commune (exemple : Maison Rurale) mais mettre sur pied un camping qui fonctionne et qui attire un tourisme plus riche, cela est moins évident. Il est envisagé de collaborer avec eux ; en outre, les frais peuvent être intégrés à la RC.

22. Divers

- M. Lecerf a rencontré les Voies Navigables pour le dossier de la passerelle entre Werbeucommune et la gare (*fiche-projet 1.8 : Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d’usagers des chemins et sentiers en vue d’améliorer la mobilité douce*) ; ces derniers ont rappelés les normes vis à vis de la hauteur de la passerelle.
- Mme M-N Minguet signale qu’un abri de bus a été vandalisé à Fairon et qu’il faut le remplacer. Cette dernière propose également de déplacer l’arrêt de bus de

Comblain-la-Tour juste en face du pont vers *chez Wen* pour plus de sécurité. Une rencontre avec le SPW doit être organisée pour étudier la faisabilité ; cela ne devrait pas poser problème car il s'agit d'un domaine public.

- Concernant la fiche-projet 2.9 « *HAMOIR – Aménagement de la Place Del Cour dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine* », la Commune a reçu de nouveaux plans de la part du bureau d'études pour protéger la statue et ses environs. 5 choix de coupoles sont distribués aux membres de la CLDR/CCATM ; aucun membre ne se prononce sur les propositions jugées inintéressantes. Pour eux, la coupole représente un coût énorme qui n'est pas nécessaire ; ils se demandent d'ailleurs si les pierres autour de la statue ont de l'importance pour le patrimoine. Si non, il serait opportun de les enlever et d'ajouter un petit espace vert. M. Kriescher montre les plans présentés lors de la réunion du 15/10/2019 ; il est vrai que la coupole fait perdre pas mal d'espace. Selon Mme Minguet, l'essentiel est de garder l'identité de la Place ainsi que les différentes dates. Il faut demander au Patrimoine ce qu'il est possible de faire vu que la statue est une reproduction. M. Lecerf approuve l'idée, il ne souhaitait pas garder ce muret en pierres, la coupole servait à le préserver. Un contact va être pris avec le Patrimoine.
- Une visite de la Maison Rurale est prévue le 7/12/2019 à 11H pour toute la population ; le 27/06/2020, le bâtiment sera inauguré. Il est important d'ouvrir les portes pour mieux s'imprégner de l'endroit et pouvoir choisir un nom. Il y a 4 noms à trouver (bâtiment général, salle polyvalente, salle de réunion et salle à l'étage). Un membre propose « la salle Puckchaudoir ». Toutes les propositions sont à envoyer à Mme Minguet par mail. Une idée serait de placer une boîte à suggestions le 7/12/2019 ou placer des tableaux blancs dans chaque salle pour noter les différentes idées.
- Le GREOVA organise une réunion interCLDR le jeudi 12/12/2019 à l'Escale à Esneux ; chaque membre est convié. L'objet de la réunion est l'Economie-Emploi-Formation en Ourthe-Vesdre-Amblève par la mise en place d'une plateforme. L'invitation parviendra par mail à chacun d'ici quelques jours. Une inscription est souhaitée pour le 1/12/2019.
- L'étude d'incidence au Chirmont est clôturée. Le projet se trouve juste à côté d'un site Natura 2000 ; une orchidée rare a été découverte. L'avantage est que les pieds ont été retrouvés au fond de la dernière passerelle. Des recommandations ont été établies pour le permis d'urbanisation ; il s'agit de limiter les impacts environnementaux par la plantation de haies, des normes d'éclairage, la plantation d'arbres, la mise en place de barrières autour des orchidées, etc. Le seul problème est qu'il faut remplacer 3 hectares d'épineux par des feuillus ; un bois de 5.7 hectares est envisagé entre Xhoris et Hamoir. Le DNF sera rencontré prochainement.
- Le CoDT a encore été actualisé; les nouvelles modifications concernent les demandes de permis et le RGPD a été introduit dans les annexes, ce qui implique une lourdeur administrative.

- Concernant la pharmacie Bia, il y a un recours au Conseil d’Etat.
- Enfin, la maison située juste en face de la route d’Ouffet est destinée aux pompiers pour un exercice ; tous les compteurs doivent être enlevés avant quoi que ce soit, d’où l’attente prolongée avant l’aménagement de la zone. La réflexion avance quant au futur de cette dernière.

M. Kriescher et M. Lecerf remercient tous les membres pour leur présence, rappellent la dernière réunion prévue le 17/12/2019 à 20H et clôturent la réunion.

La réunion se termine à 21h20.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspard,
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Patrick LECERF	A	Pauline DOGNE
P	Amélie SAUVAGE	P	Marie-Noëlle MINGUET
P	Pierre SILVESTRE	A	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
P	Daniel THONON	A	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS	P	Michel TELLER
A	Vincent LOBET	E	Frédéric LECARTE
P	Rémi NUYTS	P	Aline VAN MULLEM
P	André QUOILIN	P	Michel HAMTIAUX
P	Marie AUTRIQUE	P	Mathilde VAN LAER
Autres			
P	Mélanie JASPART		
A	Michel LEGROS		
P	Maud LACASSE		

Ordre du jour

- | |
|---|
| 26. Approbation du PV de la dernière réunion du 19/11/2019
27. Suivi du projet RAVeL
28. Propositions de noms de notre future « Maison Rurale » et ses salles
29. Divers |
|---|

23. Approbation du PV de la dernière réunion du 15/10/2019

Monsieur Kriescher ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres. Ce dernier rappelle l'obligation d'organiser 4 réunions CLDR/CCATM par an et signale qu'il s'agit bien de la dernière réunion organisée en 2019. L'ordre du jour est assez faible au vu du peu de temps passé depuis la dernière réunion (novembre 2019). Un petit verre est offert à tous les membres afin de célébrer la nouvelle année et de remercier la commission pour son implication tout au long de cette année ; il s'agit d'une tradition instaurée depuis que M. Kriescher est président. Après cette courte introduction, le PV de la dernière réunion (19/11/2019) est approuvé à l'unanimité.

24. Suivi du projet RAVeL

Monsieur Lecerf continue la réunion et signale que toutes les remarques concernant la signalisation émises lors de la dernière assemblée ont été transmises aux Voies Navigables. La prochaine réunion pour la continuité du RAVeL a lieu ce 19 décembre 2019. Depuis peu, divers aménagements ont été réalisés à Tabreux (plantations + barrière en dessous du pont).

Il n'y a toujours aucune nouvelle quant à la réalisation du tronçon Filot-Hamoir ; ce dernier est bien prévu dans le programme 2020-2024 du SPW mais les élections ont certainement ralenti certains dossiers. En outre, lors des réunions concernant des dossiers comme celui-là, il est devenu obligatoire d'inviter les impétrants afin de rassembler les travaux ; c'est évidemment mieux mais freine encore les démarches.

25. Propositions de noms de notre future « Maison Rurale » et ses salles

Comme prévu lors la journée découverte organisée par la Commune, des feuilles se trouvaient dans chaque salle de la Maison Rurale afin d'y noter des propositions de noms. Ces feuilles ont circulé lors cette réunion et il a été demandé aux membres de noter leurs propositions ou d'indiquer une préférence parmi les noms cités. La liste sera débattue afin d'arrêter un choix en janvier ou février pour préparer au mieux l'inauguration en juin 2020. Le personnel communal sera également sollicité à ce niveau. Il ne faut pas oublier que le parc communal possède déjà son nom et qu'il faudra nommer également les autres bâtiments du parc lorsqu'ils connaîtront une affectation.

26. Divers

- ✗ Le Boulevard Pierret est en mauvais état ; le SPW a été rencontré car une étude a été réalisée pour une réfection de la route et la création d'une voie cyclable au vu des nouvelles

obligations. C'est très intéressant pour la Commune car il est possible de relier le RAVeL au Boulevard.

- ✗ La convention pour la création du parking de la gare a été signée par la SNCB ; les travaux sont attendus et espérés pour 2020.
- ✗ Ce 18/12/2019, le tarmac sera posé devant la Maison Rurale.
- ✗ Le marquage des places 30 minutes sera réalisé en janvier au vu du mauvais temps.
- ✗ Mme Jaspert a participé à une formation sur les *conditions et charges d'urbanisme* ; une présentation Powerpoint aura lieu lors de la prochaine réunion car c'est un sujet intéressant pour le groupe. Il serait bon d'utiliser la législation en la matière afin de préserver le vieux bâti. Il s'agit de conditions qui sont imposées à l'acquéreur afin de ne pas détruire ou construire tout ce qu'il souhaite (conservation d'un vieux fournil, choix d'une teinte de brique, etc.) ; le CoDT n'interdit pas la destruction mais des conditions peuvent être demandées par la Commune. Ces conditions et charges sont à différencier du guide urbanistique qui lui a une valeur légale tout comme le CoDT ; c'est un bureau d'études qui doit rédiger ce document.
- ✗ L'Union des Villes et des Communes proposent souvent des formations gratuites très intéressantes, il est facile de s'inscrire via leur site internet.
- ✗ La société qui a réalisé l'étude d'incidence au Chirmont a été rencontrée afin de faire le point sur les différentes remarques émises et relevées lors de la dernière réunion. Comme annoncé, il n'y aura aucune difficulté à mettre en place les points abordés par la société et qui concernent les luminaires, les plantes à protéger, etc.
- ✗ Le nouveau décret logement autorise l'habitat léger selon certaines conditions (container, roulotte, etc.) et il est important d'en parler car les demandes arrivent au niveau de la Commune. Ces demandes concernent souvent soit des personnes précarisées ou des personnes avec une philosophie de vie différente ; au vu des deux publics bien différents, il serait bien d'établir une charte à présenter lorsqu'une demande officielle se fera. Il s'agit surtout de rester cohérent et ne pas voir un habitat léger au milieu de maisons mais plutôt éloigné. En outre, les personnes seront domiciliées. Grâce à cette charte, la Commune pourra refuser un permis d'urbanisme même si le décret l'autorise.
- ✗ Selon un membre, la Région wallonne aurait prévu 20€/habitant pour la réalisation de pistes cyclables. Monsieur Lecerf signale qu'il ne connaissait pas cette information et que des renseignements seront pris.
- ✗ Le dossier RAVeL Clavier-Hamoir a été déposé à Liège-Europe-Métropole. Monsieur Lecerf précise que cette portion n'est pas une priorité pour la Commune, contrairement à Hamoir-Filot mais qu'il sera difficile d'y échapper. Le dossier Points-nœuds est sur les rails et la réalisation est prévue au printemps 2020.
- ✗ Une réunion a été organisée avec le Groupe Transversale d'inondation (GTI). Le Master Plan, les projets PCDR ainsi que le Quartier Nord leur a été présentés. Le GTI est favorable à tout. Il y a deux façons de voir les inondations :
 1. Par l'aléa qui est défini en fonction de la fréquence (un endroit peut être inondé de 5cm tous les 5 ans ou tous les 100 ans et l'aléa varie)
 2. Par le courant qui se définit par la quantité

Les deux sont indispensables et doivent être mélangés afin de bien comprendre la zone à aménager et d'y apporter, surtout, des solutions.

Par exemple, le rez-de-chaussée côté Ourthe des appartements cocooning doit être inondable et il est conseillé d'y placer des places de parking par exemple ; c'est une bonne nouvelle car elles seront cachées. La rencontre avec le GTI a été très fructueuse.

- ✗ Un nouveau cahier des charges va être rédigé pour la passerelle ; le dernier n'était pas cohérent. Le marché sera relancé au printemps.
- ✗ Un membre signale qu'il aimerait connaître les décisions finales des différents dossiers qu'il traite au sein de la CCATM/CLDR car le groupe n'est pas toujours informé. Il est également bon de savoir si le Conseil communal a le même avis que la CCATM vu que c'est une commission consultative. En outre, les obligations communales ne sont pas toujours respectées par les citoyens ; il faut trouver un moyen pour surveiller car il n'y a pas d'agent constatateur dans la Commune. Il est proposé de regarder 1x/an si tous les engagements ont été respectés. Les membres sont également invités (pour ceux qui le désirent) à prendre des photos des demandes non respectées et les envoyer à la commune pour la suite du suivi. M. Lecerf termine ce point en promettant un retour régulier par rapport aux dossiers traités pour montrer le bon fonctionnement du groupe.
- ✗ Le permis de construire groupé a été octroyé route de Xhignesse mais aucun travaux n'a débuté.

M. Kriescher et M. Lecerf remercient tous les membres pour leur présence et clôturent la réunion en souhaitant à tous de belles fêtes de fin d'année.

La réunion se termine à 21h20.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspard,
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)